INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS
DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE
« MH EPARGNE ACTIONS INTERNATIONALES »

Paris, le *27/11/2026*

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « MH EPARGNE ACTIONS INTERNATIONALES ». A ce titre nous vous informons de la modification suivante apportée à votre FCPE :

- **Suppression de la mention relative aux stratégies d'arbitrage du FCPE :**

La mention « Les stratégies d'arbitrage resteront accessoires (maximum 10 %) » figurant dans le règlement du FCPE est supprimée.

Les autres caractéristiques de votre FCPE demeurent inchangées.

Ces changements n'impliquent aucune démarche de votre part.

Les documents réglementaires de votre FCPE mis à jour seront disponibles dès 04/12/2026 dans l'espace sécurisé de votre teneur de comptes en épargne salariale ou gestionnaire d'épargne retraite.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion